Informations de base

1998/2171(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Les marchés de capital-investissement et la création d'emplois: plan d'action. Conseil européen Cardiff 1998 **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	KATIFORIS Giorgos (PSE)	23/04/1998

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2136	1998-11-23

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/1998	Publication du document de base non-législatif	SEC(1998)0552	Résumé
14/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/1998	Débat au Conseil		
23/02/1999	Vote en commission		Résumé
23/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0090/1999	
09/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2171(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/10388

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0090/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0005	23/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0145/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0016-0032	09/03/1999	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document annexé à la procédure	09476/1998	12/06/1998	

Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base non législatif	SEC(1998)0552	31/03/1998	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0493	20/10/1999	
Document de suivi	COM(2000)0658	18/10/2000	
Document de base non législatif	COM(2001)0605	25/10/2001	Résumé
Document de suivi	COM(2002)0563	16/10/2002	Résumé

Les marchés de capital-investissement et la création d'emplois: plan d'action. Conseil européen Cardiff 1998

1998/2171(COS) - 25/10/2001

La présente communication passe en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action sur le capital-investissement (PACI) durant l'année 2000 et le début 2001. C'est le troisième rapport de ce type depuis l'adoption du PACI en 1998, dont il marque la mi-parcours puisque celui-ci doit être achevé en 2003. La Commission souligne que les performances des marchés de capital-investissement en Europe en 2000 ont été spectaculaires, surtout sur les segments des capitaux d'amorçage et de démarrage qui, traditionnellement, sont le maillon faible de la chaîne de financement. Les entreprises européennes de ce secteur se sont non seulement agrandies, mais aussi perfectionnées et mieux organisées. Tous les États membres ont profité de cette croissance, même si des différences importantes subsistent, le marché européen restant assez fragmenté. Malgré son expansion, sa taille demeure en effet modeste comparé au marché américain et beaucoup de chemin reste à parcourir. Nombre de questions importantes restent à régler, telles que l'absence de brevet unique financièrement abordable ou la batterie d'obstacles fiscaux, souvent discriminatoires, qui pourraient retarder l'avènement d'un véritable marché unique du capital-investissement. De l'avis de la Commission, les difficultés actuelles (chute des marchés boursiers, ralentissement de la croissance, événements du 11 septembre) conjuguées à l'écart toujours important avec les États-Unis et à l'introduction prochaine de l'euro devraient inciter à accélérer encore la réalisation du PACI.

Les marchés de capital-investissement et la création d'emplois: plan d'action. Conseil européen Cardiff 1998

1998/2171(COS) - 31/03/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un plan d'action européen visant à favoriser le développement des marchés de capital-investissement ("risk-capital") paneuropéens susceptibles de créer des emplois. CONTENU : la présente communication constitue la réponse de la Commission au mandat donné par le Conseil européen de Luxembourg (novembre 1997) d'analyser le rôle des marchés de capitaux à risque paneuropéens sur la création d'emplois. Il expose les principales raisons pour lesquelles la mise en place d'une gamme complète dans l'Union de ces produits financiers est essentielle pour la création d'emplois futurs. Il compare brièvement les performances de l'Union avec celles des Etats-Unis (largement en avance sur l'Europe dans ce domaine) et souligne les principaux obstacles qui empêchent l'utilisation beaucoup plus large de ces instruments financiers dans l'Union européenne. Ces obstacles sont principalement dus à une trop grande fragmentation du marché, au maintien de barrières réglementaires et institutionnelles et à des barrières fiscales. La communication insiste également sur d'autres formes de barrières comme des barrières culturelles qui freinent le développement de l'esprit d'entreprise. Pour la Commission le trop faible taux de création d'entreprises dans la Communauté serait dû à un accès trop limité aux capitaux d'amorçage et à l'excessive sanction faite en Europe à l'échec (par comparaison, aux Etats-Unis, le "droit d'échouer", y compris la faillite serait considéré comme un élément à part entière de l'apprentissage du monde des affaires). Dans la 3ème partie de son document, la Commission esquisse les contours d'un Plan d'action visant à développer sur tous les fronts un secteur puissant de capital-investissement en Europe. Il importe avant tout de lever les barrières qui empêchent le secteur de se développer et créer un nouvel esprit d'entreprise en Europe. Le Plan d'action proposé (et le calendrier d'actions qui lui est lié) pourrait fournir les outils, les technologies et les instruments financiers nécessaires pour qu'une nouvelle génération d'entrepreneurs européens puissent se lancer et réussir. Parmi les éléments clés de cette stratégie d'action, on citera : -la finalisation d'actions déjà en cours de réalisation : développement de réseaux de "business angels" locaux, surveillance du marché, transposition et mise en oeuvre de toutes les directives sur les services financiers, développement de modules de commerce électronique pour les PME, promotion de l'innovation dans les systèmes d'éducation et de l'esprit d'entreprise; -la mise en place dans le courant 1998 et 1999 de plusieurs actions réglementaires communautaires en vue d'abaisser les obstacles institutionnels et réglementaires au développement ducapital-investissement (création d'un passeport européen pour les "closed-end funds", modification de la directive sur les prospectus ou document d'offre utilisable dans tous les Etats-membres). Des actions sont également envisagées afin de faciliter le développement des PME à haute valeur technologique et en vue de réformer le système de brevet européen. D'autres actions encore sont prévues en vue d'abaisser les barrières culturelles à la création d'entreprise et de mieux former les ressources humaines ; -à moyen terme, les mesures concernent l'adoption de règles prudentielles permettant aux investisseurs institutionnels d'investir en capital-risque, l'évaluation des prescriptions actuelles en matière d'audit et de comptabilité, la réduction des exigences de capital pour la création d'entreprises et la réforme de la législation en matière d'insolvabilité et de faillite. Des mesures sont également prévues dans le domaine de la fiscalité, mais elles sont toutes du ressort des Etats membres (double imposition des fonds de capital-risque, impôt sur les plus-value, régimes fiscaux des jeunes entreprises et comparaison de l'imposition du capital sans risque dans les Etats membres et du capital-investissement).

Les marchés de capital-investissement et la création d'emplois: plan d'action. Conseil européen Cardiff 1998

1998/2171(COS) - 16/10/2002

La présente communication passe en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action sur le capital-investissement (PACI) durant l'année 2001 et, sous certains aspects, le premier semestre de 2002. C'est le quatrième rapport de ce type depuis l'adoption du PACI en 1998. L'analyse des marchés donne à penser que les 18 derniers mois ont constitué une période d'ajustement pour le secteur européen du capital-investissement. Le marché européen du capital-risque a enregistré une forte correction à partir du deuxième semestre de 2000. Cette correction traduit la poursuite du dégonflement de la bulle spéculative dans le secteur des TMT, qui, couplée au ralentissement économique mondial, a déprimé les marchés des actions et réduit les incitations à investir dans le capital-risque. L'investissement en capital-risque a reculé de 35 % entre 2000 et 2001, parallèlement à une baisse correspondante de 24 % dans l'investissement par rachat. Globalement, 12,7 milliard d'euros (0,14 % du PIB) ont été investis en capital-risque et 10,7 milliards d'euros (0,12 % du PIB) ont été dépensés en rachats de sociétés en 2001. Le marché européen du capital-risque reste fragmenté, avec des différences marquées entre les États membres, tant en termes de niveau qu'en termes d'évolution. L'investissement a encore augmenté en 2001 en Suède (+ 80 %), au Danemark (+ 67 %) et en Espagne (+ 26 %). En revanche, il a diminué sensiblement en France (- 60 %), au Royaume-Uni (- 50 %), en Grèce (- 50 %), en Belgique, en Irlande et au Portugal (- 40 % chacun). La Suède possède aujourd'hui le plus haut niveau d'investissement de l'Union européenne en pourcentage du PIB (0,43 % du PIB), le Royaume-Uni conservant la première place pour les montants investis. Malgré cette tendance négative, 2001 a été, pour le secteur européen du capital-investissement, la seconde meilleure année tant en ce qui concerne les fonds investis que les fonds mobilisés. Le recul a été moins prononcé en Europe qu'aux États-Unis; il reste cependant aux Européens un long chemin à parcourir pour égaler les Américains. La modernisation du cadre réglementaire s'est poursuivie avec succès : des avancées importantes sont à signaler en ce qui concerne l'application obligatoire des normes comptables internationales d'ici à 2005 et la future législation sur les fonds de retraite complémentaire. La politique de promotion de l'esprit d'entreprise est également en plein développement. En ce qui concerne les financements publics, la Commission a éclairci la question de la compatibilité de ces financements avec les articles du traité concernant les aides d'État. Le FEI est entré dans une phase d'expansion rapide et a réussi à attirer des investisseurs vers les fonds d'amorçage ou de démarrage. Enfin, les fonds structurels ont notablement accru leur participation au financement du capital-investissement. Depuis 1998, les marchés du capital-investissement ont non seulement crû, mais aussi mûri. Les efforts actuels doivent être poursuivis dans une perspective à long terme, indépendante de toute considération conjoncturelle. L'exercice 2003 verra la dernière analyse de la mise en oeuvre du PACI; il faudra alors réfléchir à l'opportunité de prendrede nouvelles mesures de promotion du capital-investissement, pour les années suivantes.

Les marchés de capital-investissement et la création d'emplois: plan d'action. Conseil européen Cardiff 1998

1998/2171(COS) - 09/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Giorgos KATIFORIS (PSE, GR) sur la création d'emplois, le Parlement européen se félicite du plan d'action de la Commission qui met l'accent sur la nécessité de mobiliser le capital-investissement au service de l'esprit d'entreprise. Pour le Parlement, trois aspects prioritaires majeurs devraient être développés pour donner un coup de fouet au secteur du capital risque : modifier la culture du risque dans les secteurs productifs de l'économie, réformer le cadre juridique, administratif et fiscal permettant à ce secteur de se développer plus harmonieusement et créer des mécanismes de soutien fiscal ou autre au niveau communautaire et des États membres permettant de mobiliser l'épargne privée et institutionnelle. Dans la foulée, le Parlement apporte des suggestions au plan d'action de la Commission. Selon ce dernier, ce plan pourrait être renforcé moyennant l'inclusion des éléments suivants : 1) des mesures visant à modifier la culture du risque par : - la promotion des activités d'établissements bancaires industriels et commerciaux se consacrant au financement de petites et de grandes entreprises; - des incitations ficales et des garanties d'État à destination de ces établisements leur permettant de fournir des capitaux sous la forme de prêts garantis sur les actifs tangibles et intangibles des entreprises; - des aides à l'investissement et/ou des prêts garantis visant à financer des projets d'innovation technique des petites entreprises; - un soutein financier aux dirigeants de micro-entreprises qui envisagent de créer de nouveaux produits ou de développer leur production; - un soutien financier aux projets de conseil et d'assistance visant à l'expansion de micro-entreprises grâce à des expertises comptables; - le recours à des formules de partenariats entre petites entreprises et entreprises de plus grande taille afin de permettre aux plus petites d'entre elles d'entreprendre des activités commerciales transfrontalières moyennant des côuts et des effots administratifs réduits; - l'utilisation par le PME du commerce électronique et des possibilités de la société de l'information, via des subventions ou des projets-pilotes; 2) des mesures visant à mobiliser l'épargne au profit de l'investissement dans les PME en : - encourageant les particuliers à investir dans les PME (facilités fiscales, protection juridique, ...); - encourageant le développement de l'EASDAQ et la mise en place d'équivalents nationaux du NASDAQ américain pour permettre aux entreprises de taille moyenne d'avoir accès aux marchés des actions; - encourageant le développement du marché européen des obligations de sociétés en tant qu'option de remplacement des marchés des actions pour les entreprises de taille moyenne; - en levant les restrictions excessives sur les investissements des fonds de pension. Parallèlement, il invite les États membres à s'attaquer aux obstacles réglementaires qui empêchent le développement du capital-risque et appelle à l'amélioration du marché ainsiqu'à l'harmonisation fiscale dans ce domaine. Enfin, il déplore que le Royaume-Uni, pays européen où est le plus développée la culture du capital-risque, ne participe pas à l'euro et insiste sur le fait que cette situation nuit au développement d'un marché paneuropéen du capital-investissement dans son ensemble.